

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 5836

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Biologie analytique et expérimentale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Montpellier II, Recteur de l'académie, Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

112 Chimie-biologie, biochimie, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire), 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est titulaire du niveau 2 d'expérimentation animale (agrément du ministère de l'agriculture conformément à l'arrêté du 19 avril 1988). Il choisit, adapte et met en oeuvre des techniques spécialisées pour l'obtention et l'étude d'échantillons biologiques et il assume la charge technique des protocoles expérimentaux, le suivi pré et post-opératoire des animaux.

Il réalise des analyses et des expériences dans de nombreux domaines de la biologie : génomique fonctionnelle, biologie intégrative, diagnostic et typage moléculaires, biologie cellulaire et microbiologie, biologie moléculaire. En outre, il participe à l'expérimentation animale in vivo et in vitro grâce à son habilitation de niveau 2.

Il assure la validation analytique des résultats et la présentation des données en utilisant les outils bioinformatiques. Il contribue à la mise au point de protocoles, à la validation de techniques bioanalytiques. Il réalise les manipulations manuellement ou à l'aide d'automates conformément aux procédures de management de la qualité, de la sécurité et de gestion des déchets.

Autonome, polyvalent, il est capable de participer efficacement aux travaux en équipe de projet, de maîtriser les technologies de pointe mises en oeuvre dans les domaines des biotechnologies, de la génomique fonctionnelle, de la pharmacologie, de la cosmétologie et du diagnostic par sondes moléculaires. Il est capable d'introduire les technologies émergentes: pharmacogénomique, typage génétique et recherche des microorganismes, applications de la bioinformatique dans ces secteurs fortement innovants de la biologie expérimentale.

Il est capable d'exploiter les nouvelles techniques analytiques de la biologie (séquençage des génomes, puces à ADN, SAGE, protéome, voies métaboliques...) de manière à mettre en oeuvre un protocole avec autonomie, rigueur,

méthode et en prenant les initiatives adaptées.

Il est apte à rechercher de la documentation scientifique, à interroger les bases de données biologiques, et participer à la conception de nouvelles bases.

Il maîtrise la législation spécifique au monde des biotechnologies, les lois de bioéthique, les règles de déontologie, et plus spécifiquement la réglementation sur l'expérimentation animale.

Il est capable de mettre en place des protocoles de veille technologique, de respecter les procédures de dépôt de brevets et d'acquérir des notions de propriété industrielle.

Il est apte à prendre en charge le bon fonctionnement et la bonne utilisation d'un ensemble d'équipements pour l'expérimentation, à gérer les consommables associés, à mettre en oeuvre les aspects réglementaires de l'éthique animale, à organiser le fonctionnement des animaleries, à mettre en place les protocoles et les procédures d'expérimentation animale et à appliquer les réglementations liées aux activités expérimentales (hygiène et sécurité, OGM...)

Il est capable de tenir un cahier d'expériences et de recueillir et mettre en forme les résultats pour les transmettre.

Il maîtrise l'anglais professionnel et technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans les différents secteurs des biotechnologies et des nanotechnologies, en recherche et développement, production, diagnostic moléculaire, thérapie cellulaire pour la mise en oeuvre de techniques dans les laboratoires d'analyses médicales, les centres hospitaliers, le secteur vétérinaire et de la surveillance des milieux naturels, les laboratoires de recherche et développement des industries pharmaceutiques (pharmacologie, toxicologie, pharmacocinétique), chimiques (toxicologie), cosmétiques et biotechnologiques, les centres de production et de contrôle des animaux transgéniques, les sociétés de services en génomique et en veille technologique, les services de contrôle qualité et traçabilité, les services d'assurance qualité...

Il peut prétendre à un emploi de cadre technique d'études-recherche-développement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :
Management, propriété industrielle, veille technologique, génomique, banque de données informatiques, législation, bioéthique

Applications (post)génomique, signalisation et thérapie cellulaire, réceptologie, immunogénétique, oncologie, microbiologie

Gestion, environnement professionnel, droit du travail, expression/communication, langue, PPP

Expérimentation animale

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-montp2.fr>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

